

préfère le travail aux utopies; d'après certains, on ne se croirait plus en république.

Le Conseil municipal, composé de fortes têtes, se voit entre la banqueroute et le rétablissement des octrois, c'est dur.

Quelques-uns voudraient s'en aller et beaucoup d'administrés le leur conseillent.

Il paraît que la chose leur répugne grandement.

Autre chagrin, le public de la Croix-Rousse et de la Guillotière n'est plus admis aux séances; on ne sait plus si le mandat impératif est respecté. La place de conseiller municipal devient pleine d'amertume.

Troisième chagrin, il n'y a plus de jetons de présence.

Enfin, quatrième qui n'est peut-être pas le dernier chagrin, les journaux traitent ces messieurs élus par le suffrage universel absolument comme s'ils étaient de droit divin et les raillent comme de simples gentilshommes ou de malotrus bourgeois. Il y a plus d'une goutte de fiel et d'absinthe au fond de la coupe municipale.

Ici la ligne de démarcation entre l'histoire et la politique devient tellement étroite et pâle, que les yeux les plus clairvoyants l'aperçoivent à peine et qu'on ne sait jamais au juste si on est en deçà ou au-delà.

— Le ministère parle de nouveaux impôts. Il est question d'un droit de 20 % sur les soieries. Le commerce de Lyon s'en émeut et cherche à se soustraire à ce fardeau trop pesant pour lui.

— On sait que Lyon sollicite la Faculté de Médecine jadis établie à Strasbourg.

Nancy offre cinq millions pour l'obtenir; mais Nancy est riche, Puis ici nous avons d'autres préoccupations, à quoi bon une Faculté?

Bref, la mairie n'ayant pas fait de bien vives démarches, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts s'est mise en avant, et, faisant ce que l'autre ne faisait pas, a envoyé une députation composée de MM. Heinrich, Théodore Perrin et Alphonse Gilardin, afin de peser sur les indécisions du pouvoir. Sachons lui gré de faire acte de zèle et d'affection pour la cité. Cela lui sera compté.

— Le département du Rhône a deux députés à nommer. Les noms les plus honorables sont présentés par les conservateurs. On cite : M. Louis Guérin, président de la Chambre de commerce, M. Pariset, juge au Tribunal de commerce, M. de Rochefontaine, conseiller à la Cour, M. Lançon, avocat, MM. Chabrières, Guinon, Tavernier, Peut, Valentin, Etienne Blanc, Bouvet. Un groupe nombreux d'électeurs se réunit pour nommer des gens honnêtes et capables sans se préoccu-